

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
19 DECEMBRE 2023

Le 19 décembre 2023 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Mirabeau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TCHOBDRENOVITCH Robert, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/12/2023

Présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, GRAFFOULIÈRE Daniel, TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, DUPONT Gwénaëlle.

Absents excusés : M. ESPITALIER Vincent (procuration à M. GRAFFOULIÈRE), M. MONTAGNE Thomas (procuration à Mme. DUPONT), Mme. MARQUAIRE Danielle (procuration à Mme. VITALE), M. BERTRAND Nicolas (procuration à Mme. DE LUZE), Mme. MABY Danièle (procuration à M. LABBAYE)

Absents : M. GONZALEZ Patrick et Mme REBOUL Odile

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard LABBAYE

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/11/2023

VOTE : POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

1. DECISION MODIFICATIVE 2 – VIREMENT DE CREDITS

Délibération 2023-058

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2023.

INVESTISSEMENT - DEPENSES	
CREDITS A OUVRIR	
21 / 2135 / 57 (SALLES ASSOCIATIONS / BAT ANCIENNE ECOLE) Installation générales	20 000,00
TOTAL	20 000,00

CREDITS A REDUIRE	
21 / 2131 / 53 (GRANDS JARDINS) Bâtiments publics	20 000,00
TOTAL	20 000,00

VOTE : UNANIMITÉ

2. CONVENTION COMMUNE / CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'AIGUIER - 2022/2023

Délibération 2023-059

Vu la délibération n° 2017-003,

Madame GIMENEZ Anne-Marie rappelle au conseil municipal que la commune a signé une convention avec le Centre Social et Culturel de l'Aiguier pour organiser, animer et diriger un ALSH à Mirabeau de février à octobre pour les enfants de 3 à 12 ans.

La convention est arrivée à son terme et il y aurait lieu de la renouveler. Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de la proposition de convention, monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** de renouveler la convention pour l'organisation, l'animation et la direction d'un ALSH avec le Centre Social et Culturel de l'Aiguier d'octobre 2022 à juillet 2023 ainsi que la convention et l'avenant de modification de la convention d'objectif d'organisation de l'ALSH d'Octobre 2023 pour les enfants de 3 à 12 ans.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 62878 du budget communal.

VOTE : UNANIMITÉ

3- ACTUALISATION DU LINEAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Délibération 2023-060

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2334-1 à L.2334-23,

Vu la délibération du 11 janvier 2007 portant le linéaire de la voirie communale de Mirabeau à 21 023 mètres,

Vu la restitution, le 26 septembre 2023, de la mission conduite par Géoptis (Groupe La Poste) visant à recenser l'intégralité de notre patrimoine routier,

Monsieur Bernard LABBAYE expose au Conseil Municipal :

Considérant,

- Le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale,
- L'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte tenu du classement ou déclassé de nouvelles voies dans le domaine public communal,
- La nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries, annexé à la présente délibération, et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 32 577.95 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le linéaire de voirie communale à 32 577.95 mètres,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la préfecture pour la Dotation Globale de Fonctionnement.

VOTE : UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance : 20h23

Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH



Le Secrétaire de séance,
Bernard LABBAYE